

Melun, le 3 décembre 2019

Mairie de BOISSETTES  
**A l'attention de M. FABRE B.**  
3 Place de Verdun  
77350 BOISSETTES

**Objet : Prêts CADAL Accession & Amélioration – Changement des Taux.**

**P.J. : Notice d'information.**

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'action menée depuis de nombreuses années par la **Caisse Départementale D'aide au Logement de Seine-et-Marne « C.A.D.A.L. 77 »** dans le domaine de l'habitat.

Il semble que, malheureusement, les possibilités offertes soient méconnues des habitants du Département.

J'attire votre attention sur les **NOUVEAUX TAUX** de prêt appliqués à compter du 23 novembre 2019 par la C.A.D.A.L. :

- **Construction et acquisition** : **Taux à 1 %**
- **Agrandissement & Amélioration** : **Taux à 1.5 %** sur le coût total des travaux, des matériaux, de la quote-part ou du reste à charge après les subventions, les aides, l'éco-prêt à taux 0%, les prêts 1% etc...

Aussi, la C.A.D.A.L. sollicite à nouveau votre concours en vous demandant de bien vouloir dans la mesure du possible :

- Insérer dans votre prochain bulletin municipal, un article faisant ressortir les financements.
- Afficher ladite note d'information dans les locaux de votre Mairie.
- Publier sur les réseaux sociaux de votre Mairie, une information sur ces aides à l'habitat diffusées par la C.A.D.A.L.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire,

### LA CAISSE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT 77

Créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat pour :

- ACCESSION à la PROPRIÉTÉ
- CONSTRUCTION
- ACQUISITION de NEUF ou d'ANCIEN
- RACHAT de SOULTE
- TRAVAUX d'AGRANDISSEMENT, d'AMÉLIORATION, de RENOVATION, d'ADAPTATION, de RÉHABILITATION
- TRAVAUX de COPROPRIÉTÉ

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts :

- L'habitation doit **se situer en Seine-et-Marne** et doit constituer la **résidence principale et personnelle** du demandeur.
- Appliquer le **barème des ressources CADAL**

Composition du foyer	Plafond de ressources	Montant maximum du prêt
1 personne	26 500 €	<b>10 000 €</b>
2 personnes	36 200 €	
3 personnes	43 800 €	
4 personnes	46 500 €	
5 personnes	52 300 €	
6 personnes	59 100 €	
7 personnes et +	65 500 €	

### MONTANT DES PRÊTS

- CONSTRUCTION et ACQUISITION : Prêts de **10 000 €**
- AGRANDISSEMENT et AMÉLIORATION : Prêts jusqu'à **10 000 €** du coût des travaux, des matériaux, de la quote-part ou du reste à charge après les subventions, les aides, l'éco-prêt à taux 0 %, les prêts 1 %, etc.

### TAUX D'INTÉRÊT

-  **1 %** → CONSTRUCTION et ACQUISITION
-  **1.5 %** → AGRANDISSEMENT et AMÉLIORATION

### DURÉE DE REMBOURSEMENT

- **3, 5, 7 ou 10 ans** suivant la nature du projet.

Adresse postale :  
C.A.D.A.L  
Hôtel du département  
CS 50377  
77010 MELUN cedex

Bureaux :  
C.A.D.A.L  
3 rue Paul Cézanne  
La Rochette  
77000 MELUN

Coordonnées :  
01 60 65 94 88  
01 64 87 95 07  
[contact@cadal77.fr](mailto:contact@cadal77.fr)  
<http://cadal77.wix.com/cadal77>